

financières précaires qui rendront encore plus difficile la tâche de faire face à leurs obligations financières.

Le programme d'aide au développement canadien a toujours été caractérisé par une très grande libéralité. Jusqu'à présent, notre programme d'assistance a dépassé 50 pour cent d'éléments de don avec une moyenne globale de 95 pour cent. Nous croyons qu'il y a lieu d'améliorer les conditions qui régissent l'octroi des crédits, particulièrement aux pays les plus pauvres. C'est notre ferme conviction que de porter le seuil international des éléments-dons au-delà de 25 pour cent constituerait un grand pas dans cette direction, et nous sommes prêts à nous joindre à d'autres donateurs en vue de le porter à 50 pour cent.

Revenant au problème immédiat, je tiens à affirmer que le Canada est disposé à envisager des mesures visant à faciliter l'allègement de la dette des pays en développement. Nous sommes conscients de l'acuité singulière des problèmes d'endettement des pays en développement les plus pauvres. Nous sommes tout disposés à considérer des cas précis d'un oeil favorable. Pour leur part, les institutions financières multilatérales de développement devraient songer à engager de nouveaux crédits, à l'intérieur de leurs priorités, jusqu'à concurrence des montants que leur doivent, au titre du service de la dette, les pays pour lesquels on a négocié un aménagement convenu de la dette.

Le Canada envisage favorablement la convocation d'une conférence sur les problèmes d'endettement des pays en développement. Il est important que cette conférence soit bien préparée et dotée d'un mandat précis. Nous jugeons nécessaire de considérer l'endettement des pays en voie de développement dans le contexte de leurs problèmes de balance des paiements, et partant, de leurs relations étroites avec les flux financiers.

Dans l'ensemble, la proportion du produit national brut canadien consacrée à l'aide publique au développement a connu une augmentation régulière au cours des cinq dernières années, passant de 0,4 pour cent au cours de l'année financière 1970-71 à plus de 0,55 pour cent en 1975-76. Nous sommes toujours résolus à atteindre le niveau d'aide publique au développement fixé par les Nations Unies à 0,7 pour cent du produit national brut. Au cours des prochaines années, le Canada se rapprochera graduellement de cet objectif, pour autant que ses ressources financières le lui permettent. Naturellement, le gros de l'aide continuera à être destiné aux pays en développement les plus pauvres.